

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 22 Janvier 2024**

Le **vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, se sont réunis dans la salle du Conseil, 3, Square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil municipal de la commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : Marc DUTRUEL, Delphine BOUJU, Jacques BLONDET, Françoise FEDERKEIL, Patrick LECLERC, Michel CADEAU, Alain CERVAL, Virginie DOS SANTOS, Jacques DURAND, Mélinda FRADIN, Roselyne LEGARÉ, Ludovic LERAY, ~~Jocelyne PORTIER~~, Laurent POUX et ~~Audrey RENAUDON~~

Excusées : Jocelyne PORTIER  
Audrey RENAUDON

Pouvoirs : Jocelyne PORTIER à Delphine BOUJU  
Audrey RENAUDON à Marc DUTRUEL

Date de la convocation : 15/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 13  
Conseillers votants : 15  
Secrétaire de séance : Michel CADEAU  
Date de publication : 25/01/2024  
Heure début de réunion : 20h00

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2023, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**CM 2024-01-22-01 – Délibération Actions PAPI n° I.21**

---

Monsieur le Maire présente à nouveau aux membres du Conseil municipal la fiche action de prévention inondation (PAPI) I.21 « Editer un document numérique sur les crues historiques », dont le vote avait été reporté lors du Conseil municipal du 20 novembre 2023.

Le professionnel local réalisant ce documentaire d'une cinquantaine de minutes est venu lors d'un bureau Maire-adjoints pour présenter son concept.

Il s'avère que sur le projet d'un montant total de 30 800 € HT, 80% est subventionné par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ; le reste à charge serait pris en

charge pour moitié par le professionnel réalisant le film et l'autre moitié par la commune de Cheffes.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire, propose que les frais afférents à ce documentaire soit divisé en 2, soit 3 850 euros HT pour la commune et 3 850 euros HT pour le professionnel, afin que le reste à charge pour la commune soit moins important.

Il peut être opportun d'établir une convention afin que les accords passés soient respectés par les deux parties.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE la proposition pour la réalisation de la fiche action I.21

#### **CM 2024-01-22-02 – Délibération sur la demande de partenariat 4L TROPHY**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOUJU pour la présentation du partenariat 4L TROPHY et quitte la salle le temps du débat et du vote concernant cette délibération.

Dans le cadre du raid humanitaire au Maroc en février prochain, l'équipage Touareg d'Anjou emmènera des fournitures scolaires à destination de l'association Enfants du Désert.

Une épave de 4L a été restaurée et préparée aux conditions du raid, des sponsors ont dû être trouvés afin de financer ce projet. Aujourd'hui les deux tiers du budget sont réunis.

Une participation financière est demandée à la commune, dans le cadre d'un partenariat, pour aider ce projet ; la commune pourrait ainsi être représentée sur la 4L via un affichage publicitaire (logo).

Touareg d'Anjou dispose d'un certain nombre d'encarts sur le véhicule, correspondants à différents budgets.

Un premier contact avec l'accueil périscolaire a été effectué, afin de réaliser un éventuel temps fort avec les enfants, pour les sensibiliser au projet ainsi qu'à l'aide humanitaire de manière générale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 14 voix pour :

- VALIDE la subvention d'un montant de 400€ pour le partenariat 4L TROPHY

Monsieur le Maire reprend sa place.

## CM 2024-01-22-03 – Délibération sur la validation des tarifs 2024

Monsieur le Maire présente la grille de tarifs 2024 travaillée par la commission « finances ».

	2024	
	30 Ans	15 Ans
<b>Concession cimetière</b>		
Adulte	168 €	90 €
Enfant	90 €	58 €
Cavurne	90 €	58 €

	2024	
<b>Tap-trapp - Bouchon piégeage frelon asiatique (prix coutant)</b>	1.00 € le bouchon	
	2024	
<b>Salle Communale Val St Sulpice (90 personnes)</b>	<i>Commune</i>	<i>Hors commune</i>
Demi-journée (vin d'honneur, réunion) (maximum 5 heures occupation)	125 €	150 €
Salle 1 jour + soirée (9 heures à 1 h J+1)	270 €	350 €
Salle week-end	370 €	470 €
Chauffage (15 octobre au 15 avril)	30.00 €	
Caution Ménage	350.00 €	
Caution	1 000.00 €	

	2024	
<b>Salle Communale Piron (45 personnes)</b>	<i>Commune</i>	<i>Hors commune</i>
Demi-journée (vin d'honneur, réunion) (maximum 5 heures occupation)	80 €	100 €
Forfait chauffage (15 octobre au 15 avril)	15.00 €	
Caution Ménage	200.00 €	
Caution	500.00 €	

<b>Animaux en divagation</b>	2024
Droit de garde	22.00 €
Par jour supplémentaire	12.00 €
Remboursement des dépenses engagées	sur facture

	2024	
<b>Photocopies</b>	<i>Noir et blanc</i>	<i>Couleur</i>
A4 recto	0.35 €	0.65 €
A4 recto verso	0.50 €	0.95 €

A3 recto	0.65 €	1.25 €
A3 recto verso	0.95 €	1.85 €
<b>Association :</b>		
A4	0.25 €	0.45 €
A4 recto verso	0.35 €	0.65 €
A3	0.35 €	0.65 €

<b>Plastification / reliure</b>	A4	A3
Reliure	2.65	
Plastification	1.05 €	1.80 €

Feuille autocollante pour bâche	1.20 €	
---------------------------------	--------	--

<b>Droit de place</b>	<b>2024</b>
A l'unité	8.50 €
Abonnement mensuel	30 €

<b>Marché des 4 saisons</b>	<b>2024</b>
Emplacement, le mètre linéaire	1 €
Branchement électrique	2.00 €

<b>Déchets sauvage</b>		<b>2024</b>
Sacs	Par sac identifié	65
Récidive		Tarif doublé

<b>Corde de bois</b>		<b>2024</b>
Chêne et Fresne		200 €
Bois blanc		100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de grille des tarifs 2024

A noter que dans cette grille, il manque les tarifs pour le colombarium.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le vote de ces tarifs est reporté au Conseil municipal du mois de février au cours duquel il faudra également adopter le règlement du cimetière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **CM 2024-01-22-04 – Délibération des frais de représentation du Maire**

---

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prévoir une somme à l'imputation budgétaire 6536 Frais de représentation du maire. Cette ligne concerne les frais engagés par le maire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler à l'ensemble du Conseil la possibilité pour chacun d'assister au salon et congrès des Maires pour l'importance des informations et échanges lors de cet évènement annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord
- INSCRIT 3 000 € au compte 6536 du Budget Primitif 2024

### **CM 2024-01-22-05 – Délibération Fêtes et Cérémonies**

---

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prévoir une délibération d'ordre général mentionnant l'enveloppe et le type de manifestations concernées en ce qui concerne le compte 623 du Budget Primitif 2024.

Il est proposé d'inscrire 6 000 € au compte 6232 du Budget Primitif 2024 pour les manifestations suivantes :

- Commémorations,
- Expositions,
- Marchés,
- Fête de la Musique,
- Cheffes sur Art',
- Comice Agricole
- Journées du patrimoine,
- Journée environnement,
- Chantiers citoyens
- Repas des Anciens,
- Vœux du Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord
- INSCRIT 6 000 € au compte 623 du Budget Primitif 2024

**CM 2024-01-22-06 et 2024-01-22-08 – Délibérations demande de subvention DETR/DSIL/DEPARTEMENT : travaux piste cyclable carrefour pont/chapelle (une délibération sera prise pour la DETR/DSIL et une autre pour les amendes de police).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en lien avec les communes de Tiercé, de Cheffes et le Département de Maine-et-Loire, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a réalisé une liaison cyclable entre Cheffes et Tiercé sur la RD 74.

La réalisation de cette liaison cyclable répond au souci de renforcer l'attractivité de la gare de Tiercé et de faciliter les déplacements entre les deux communes.

Cette liaison cyclable s'arrête actuellement avant le pont traversant la Sarthe, à l'entrée du bourg de Cheffes, sans aménagement spécifique permettant un accès sécurisé dans l'agglomération.

Pour combler ce manque à l'entrée du bourg, la commune souhaite réaliser des travaux de nature à mettre en sécurité les usagers cyclistes qui empruntent cette nouvelle liaison, en leur aménageant un parcours dédié.

Cette opération peut bénéficier d'un soutien financier du Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes et aussi d'un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR et DSIL.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal :

- d'approuver ce projet qui pourrait être financé suivant le plan de financement ci-dessous,
- de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès du Département de Maine-et-Loire et de l'Etat et de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à ces demandes.

Dépenses	Montant HT
Travaux VRD + paysage	75 162.15 €
<b>Total</b>	<b>75 162.15 €</b>

Financement		Montant
Source	Dispositif	
Etat	DETR/DSIL	26 307 €
Département	AMENDE DE POLICE	15 032 €
Autofinancement		33 823.15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer les pièces nécessaires à cette demande.

## CM 2024-01-22-07 – Délibération sur l'embauche de personnels saisonniers 2024

---

**Vu** le CGCT ;

**Vu** la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

**Considérant** les besoins de la commune sur la période estivale ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en prévision de la période estivale, il peut être nécessaire de renforcer le service technique et qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à recruter, si nécessaire, des agents non-titulaires dans les conditions fixées par la loi précitée : au maximum 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent / agent administratif, correspondant au grade d'adjoint technique de deuxième classe ; la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial échelle C1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord.

## QUESTIONS DIVERSES

---

**Appel à projet de la guinguette/camping** : rencontre des personnes le lundi 29 janvier : Jacques BLONDET ne participera pas à la consultation.

Composition de la Commission : M. Laurent POUX, Mme Mélinda FRADIN et le Bureau Municipal

Deux dossiers ont été reçus.

- Chez Nini sera présent le lundi 29 janvier à 8h30.
- Collectif de trois personnes : François BLONDET, Yvan DELEPINE, Valentin ALBERT

**Elections Européennes** le 9 juin 2024 : un tableau de permanence vous sera transmis. Ouverture dès 8 heures, fermeture 18 heures.

**Maine et Loire Habitat** : les travaux sont repartis.

Le bureau d'étude de l'architecte n'était pas d'accord avec le bureau de contrôle du maçon. Deux équipes sont désormais sur le chantier pour une livraison en octobre. Les huisseries seront posées courant mars.

**Prochain séminaire le 27 janvier** : 5 personnes présentes la date est reportée au 08/02/2024 à 19h30

### Information sur le PLUI

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil municipal : Lundi 19 février 2024